



Pays d'Armagnac

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 / 2021

Territoire en transition



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, 1 PAYS

Édits

Projet de territoire, territoire de projets

La crise que nous traversons, depuis bientôt 2 ans, a révélé nos fragilités quand elle ne les a pas accentuées. Mais elle a aussi mis au jour les évolutions sociétales souhaitées par nos compatriotes, parmi lesquelles certaines constituent de réelles opportunités de développement pour les territoires ruraux, dont nous devons nous saisir en Armagnac.

Ainsi, le conseil syndical du PETR - renouvelé fin 2020 - a engagé l'écriture du nouveau Projet de Territoire du Pays d'Armagnac, dans la continuité du travail déjà réalisé depuis 2015 et en considérant ces nouvelles attentes ainsi que les enjeux, notamment climatiques, qui se présentent à nous. Cette démarche, conduite sur une année (voir ci-contre), s'est appuyée sur la mobilisation des élus, des acteurs socio-économiques, des partenaires institutionnels, des citoyens.

Avec le Projet de Territoire, le PETR dispose d'une «feuille de route», véritable cadre de son action à venir.

3 piliers fondent la stratégie du Pays d'Armagnac : la valorisation de l'identité armagnacaise, les coopérations sur le territoire et avec les territoires extérieurs, la mise en œuvre des transitions écologique, énergétique et sociale.

Sur ces bases, le PETR se donne 4 ambitions :

- Soutenir les acteurs économiques ;
- Répondre aux besoins des habitants ;
- Valoriser les atouts patrimoniaux et culturels ;
- Structurer le cadre de vie.

Reconnaissance nationale du Projet Alimentaire Territorial, mise en place du schéma des mobilités actives, finalisation des plans-climat intercommunaux, rénovation des cantines scolaires, création d'un nouvel Office de Tourisme regroupant 3 de nos 4 communautés de communes : autant de réalisations concrètes et rapides dont vous trouverez le détail dans ce rapport d'activité et qui témoignent de notre volonté et notre engagement.

Le Président,
Michel GABAS

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 & 2021

LE PROJET DE TERRITOIRE.....	3
POLITIQUES CONTRACTUELLES.....	6
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL.....	7
TOURISME.....	8
URBANISME.....	10
CLIMAT & ENVIRONNEMENT.....	12
LES FEMMES & LES HOMMES DU PETR.....	14

Pays d'Armagnac



4 Communautés de communes
102 communes dont 7 Bourgs-Centres

44 539 habitants en 2021



LE PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS D'ARMAGNAC

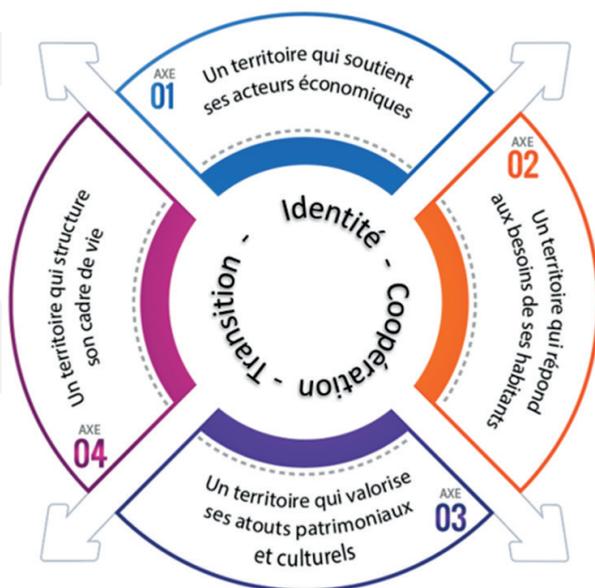
Lancement en décembre 2020

Une quinzaine d'entretiens menés auprès d'élus et d'acteurs socio-économiques

Des ateliers thématiques mobilisant 150 personnes au total

- Diagnostic et enjeux (22/03/21)
- Stratégie (07/05/21)
- Plan d'action (29/06/21)
- Plateforme d'attractivité (07/09/21)

Une plateforme citoyenne dématérialisée mise en place afin de diffuser et de partager l'information, de recueillir des contributions



LE PROJET DE TERRITOIRE, APPROUVÉ PAR LE COMITÉ SYNDICAL ET LA CONFÉRENCE DES MAIRES, SERA LE FIL CONDUCTEUR DES NOUVEAUX CONTRATS FINANCIERS SIGNÉS PAR LE PETR AVEC L'ÉTAT (CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE), LA RÉGION (CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE) ET L'EUROPE (PROGRAMME LEADER 2023-2027).

Retrouvez le Pays d'Armagnac sur le net !

le site web www.pays-armagnac.fr présente les missions et les réalisations du PETR du Pays d'Armagnac.

LA VIE DES INSTANCES DU PAYS

12 réunions du Comité Syndical : 29 janvier, 4 mars, 16 septembre, 13 octobre, 30 novembre 2020. 8 février, 2 et 12 avril, 1^{er} juillet, 27 septembre, 22 novembre, et 13 décembre 2021.

6 Comités des Financiers : - Contrat de Ruralité, le 1^{er} juillet, programmations LEADER, le 18 février, le 10 juillet et le 11 décembre, Contrat Territorial Occitanie, le 18 juin et le 4 novembre. ???

7 réunions en commission : urbanisme le 7 décembre 2020 / transition écologique et énergétique, les 23 novembre 2020, 1^{er} mars 2021 et 1^{er} septembre 2021 / tourisme le 29 avril 2021 / agriculture et alimentation les 15 mars 2021 et 8 novembre 2021.

2 conférences des maires et du conseil de développement le 19 octobre 2020, dédiée au début du nouveau mandat et au lancement du Projet Alimentaire Territorial, et le 13 décembre 2021 consacrée au nouveau projet de territoire.



Election des membres du Comité Syndical du PETR, le 16 septembre 2020.



POLITIQUES CONTRACTUELLES

Europe : Programme LEADER
Etat : Contrat de Ruralité
Contrat de Transition Ecologique
Programme National Alimentaire
Région : Contrat Territorial Occitanie



TOURISME

Œnotourisme & Itinérance
Mise en réseau des Offices
de Tourisme Intercommunaux
Grand Site Occitanie
«Armagnac, Abbaye et Cités»



URBANISME

Service ADS
Assistance à maîtrise d'ouvrage
de documents d'urbanisme



CLIMAT & ENVIRONNEMENT

Plans Climat intercommunaux
Transition énergétique & mobilités
NATURA 2000
Projet Alimentaire de Territoire



LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

2020-2021 : PAS DE PAUSE DANS LES PROJETS ... NI DANS LES FINANCEMENTS !

Avec le renouvellement de son Projet de Territoire , le PETR se trouve à un tournant s'agissant des différents contrats conclus avec ses partenaires financiers. En effet, tandis que la Région s'apprête à proposer de nouveaux dispositifs, l'Etat s'engage résolument dans l'accompagnement des transitions au travers de son Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Du côté des fonds européens, la programmation des fonds Leader est prolongée jusqu'à la fin de l'année 2022 et un nouvel appel à projets est en préparation pour la période 2023-2027.

UNE POURSUITE DES PROGRAMMATIONS MALGRÉ LA CRISE

Au regard du contexte sanitaire et économique, auquel s'est ajouté un renouvellement des équipes municipales et communautaires, on aurait pu craindre un fort ralentissement des projets d'investissements. Il n'en a rien été puisque ce sont 45 dossiers qui ont pu être accompagnés par le Pays dans la recherche de financements contractuels auprès de la Région, de l'Etat et de l'Europe. Tourisme, espaces publics, services à la population, logements sociaux, environnement, économie, restauration scolaire : la variété des projets témoigne d'un dynamisme toujours présent. 15 millions d'euros investis sur ces 2 années et des subventions obtenues à hauteur de 9,5 millions d'euros, soit un taux d'aide record de 63 % boosté par le Plan de Relance de l'Etat.



Rénovation du musée du Paysan Gascon à Toujouse

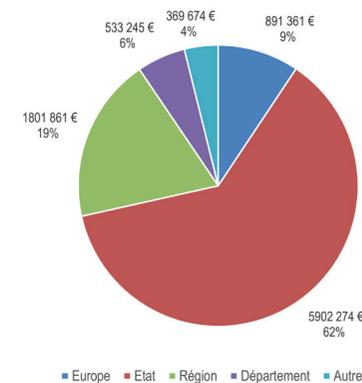


Création de la Maison du Vignoble Gascogne-Armagnac

UNE PROLONGATION DU PROGRAMME LEADER

Compte tenu de la décision de la Commission Européenne de prolonger de 2 années la vie des programmes Leader, la Région Occitanie a ouvert la possibilité de solliciter une enveloppe complémentaire. Le Pays d'Armagnac a répondu à l'appel à projets lancé à cette occasion et s'est vu octroyer une dotation de 747 000 €, portant son enveloppe totale à 3,5 millions d'euros, qu'il s'agira de consommer jusqu'au dernier centime ! Les projets ne manquent pas et de belles réalisations sont à attendre pour 2022.

Les cofinancements



FOCUS : DERNIERE MINUTE !

Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique. En décembre dernier, le Préfet du Gers et le Président du PETR ont signé le CRTE du Pays d'Armagnac. Ce nouvel outil permettra, notamment, de financer des opérations structurantes et s'inscrivant dans la stratégie de transition établie par le Pays et au cœur de son Projet de Territoire.

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

2020 - 2021 : ÉLABORATION ET LANCEMENT DU PROJET ALIMENTAIRE DU PAYS D'ARMAGNAC

Sujet capital qui impacte notre santé et notre environnement, modèle nos paysages et structure notre économie, l'alimentation est une des clés de la transition du Pays d'Armagnac et un axe majeur du Contrat de Transition Écologique signé avec l'État en janvier 2020.

Ces deux années, marquées par la Covid-19, voient la naissance du Projet Alimentaire. L'année 2020 a été consacrée à une étude approfondie de l'alimentation sur le territoire, étape nécessaire à l'élaboration d'une stratégie adaptée au Pays d'Armagnac. L'année 2021, particulièrement intense, a permis de faire émerger les premières actions et d'ancrer le Projet Alimentaire dans le paysage local, départemental et national. Il soutient et accompagne les projets structurants en faveur d'une alimentation durable sur le territoire.

UN TERRITOIRE DE GASTRONOMIE ET D'EXCELLENCE

74,4 % du territoire en Surface Agricole Utile
1 809 exploitations agricoles
100 millions d'euros de nourriture consommée par an soit 39 420 tonnes d'aliments pour 49 millions de repas
105 commerces alimentaires
134 restaurants
66 établissements de restauration collective (41 cantines scolaires)
3 cantines scolaires labellisées ECOCERT Niveau 3 «excellence»
33 conserveries de foie gras
750 producteurs viticoles

Des habitants fortement demandeurs en produits issus du terroir local.

De nombreuses pistes d'amélioration ont été identifiées pour rendre notre système alimentaire plus résilient, plus sain pour les habitants et plus tourné vers une économie circulaire profitable au territoire.

UN PROJET AMBITIEUX, À LA POINTE DES POLITIQUES ALIMENTAIRES UN TERRITOIRE MOTEUR, AU COEUR D'UN RÉSEAU D'ACTEURS

Par son Projet Alimentaire, le Pays d'Armagnac, en deux ans, s'est imposé comme un territoire leader de la transition alimentaire.

- Projet Alimentaire Territorial reconnu et labellisé par le ministère de l'Agriculture en janvier 2021.
- Lauréat en mars 2021 de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation (en tête de liste pour l'Occitanie) : **85 848 €** de subvention pour l'animation du PAT.
- Lauréat du volet B du Programme National pour l'Alimentation avec à la clé **513 000 €** de subvention pour **8 projets** structurants sur le territoire.
- **14 communes** accompagnées sur la mesure 14 du Plan de Relance pour les cantines scolaires, pour **113 000 €** de subventions acquises.
- Interaction et concertation avec les autres PAT du département, le Conseil Départemental du Gers, la Région Occitanie et l'État, ainsi qu'avec de nombreux acteurs et institutions.





TOURISME

2020, UNE ANNÉE PAS COMME LES AUTRES

Depuis le début d'année 2020, le monde fait face à une crise sanitaire sans précédent liée à l'épidémie de la COVID-19. Comme l'ensemble de l'économie, l'activité touristique en subit fortement les impacts.

Le PETR a accompagné au mieux ses offices de tourisme et les prestataires de son territoire tout au long de cette période pour :

- La mise en oeuvre des protocoles sanitaires et la recherche des aides financières
- La création et la promotion de séjours touristiques packagés compatibles avec les nouvelles règles sanitaires



Campagne réalisée par le PETR pour la promotion de séjours compatibles avec les règles sanitaires COVID-19

UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR ADAPTER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE AUX CONTRAINTES DE LA COVID-19

Le PETR a financé une ingénierie spécifique pour aider les prestataires du territoire à mettre en oeuvre et appliquer dans leurs établissements les différentes règles sanitaires et pour préparer ensemble la sortie de crise.

«Prêts pour la saison... et les suivantes !» : un protocole sanitaire de 80 pages, conçu spécialement pour les socio-professionnels du Pays d'Armagnac par une professionnelle de la santé et de la sécurité au travail, a été envoyé aux prestataires. Il permet de se repérer facilement dans les mesures à appliquer en fonction de ses activités touristiques, ainsi que dans les différentes aides financières disponibles.

Un outil de diagnostic et d'auto-évaluation a également été proposé afin que chacun puisse tester son protocole et les mesures mises en oeuvre dans son entreprise.

Enfin, plusieurs ateliers ont été organisés, en présentiel dans trois communes du territoire et à distance grâce à un outil collaboratif innovant, afin de préparer la saison suivante et de s'adapter ensemble dans un secteur touristique en pleine mutation.

Le Pays d'Armagnac accompagne ses offices de tourisme dans la coordination des prestataires du territoire.

«EN ROUTE VERS LE PAYS D'ARMAGNAC» UNE COLLECTION DE GUIDES TOURISTIQUES

Afin de mettre en avant l'identité de notre territoire touristique et de valoriser l'offre des quatre offices de tourisme de l'Armagnac, le PETR a porté la conception d'un design graphique commun pour les guides touristiques. Présentés sous forme de collection dans l'ensemble des bureaux d'information touristique, ils permettent aux visiteurs de découvrir une offre élargie et diversifiée.



2021 : en route vers l'office de tourisme "Armagnac - d'Artagnan" !

Priorité du mandat qui s'ouvre, le PETR a mené en 2020 et en 2021 les démarches techniques et politiques nécessaires à la création de l'office de tourisme de Pays. Le projet prévoit un transfert au PETR de la compétence «promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme» de trois communautés de communes du territoire, le 1er janvier 2022.

Ensuite, par la fusion des trois offices de tourisme intercommunaux correspondants et de sa mission tourisme, le PETR assurera la création d'un nouvel office de tourisme. Doté de ressources mutualisées et optimisées, il sera chargé de développer deux marques de notoriété internationale, l'Armagnac, plus ancienne eau-de-vie de France et d'Artagnan, plus grand héros gascon, pour renforcer l'attractivité des destinations Gers et Occitanie.

Afin d'assurer la réussite de ce projet ambitieux, le PETR met en oeuvre un programme complet d'accompagnement avec le recours à une ingénierie et une expertise spécialisées, cofinancées par le programme européen LEADER.

Ainsi, quatre missions distinctes et complémentaires permettent d'accompagner, sur plusieurs volets stratégiques, les équipes des offices de tourisme et du PETR, ainsi que les élus, dans le processus de fusion : juridique et administratif / social et ressources humaines / stratégie du territoire / stratégie d'entreprise.

Perspectives 2022

- Exercer la compétence «promotion du tourisme»
- Réaliser la première saison de l'office de tourisme Armagnac d'Artagnan
- Collaborer étroitement avec les offices de tourisme de la Ténarèze et de Cazaubon

LE PAYS D'ARMAGNAC, PREMIER TERRITOIRE TOURISTIQUE DU GERS

- ¾ de l'offre patrimoniale
- 40 % des capacités d'hébergement avec Barbotan-les-Thermes
- 35 % des séjours gersois
- 1 Grand Site Occitanie et 3 Plus Beaux Villages de France
- Une image forte et reconnue autour de l'Armagnac, d'Artagnan, la Gascogne

FOCUS

VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITÉ DU PAYS D'ARMAGNAC

LE PAYS D'ARMAGNAC EST RECONNU POUR SON PATRIMOINE, SES PRODUITS VITICOLES ET SON ÉVÉNEMENTIEL, MAIS IL ABRITE AUSSI DE GRANDS ESPACES NATURELS MÉCONNUS, CREUSETS D'UNE RICHE BIODIVERSITÉ, TELS QUE LES ZONES HUMIDES DES ÉTANGS DE L'ARMAGNAC, DES FORÊTS, DES RIVIÈRES ET DES PAYSAGES REMARQUABLES. ASSOCIÉE À LA GESTION DES ZONES NATURA 2000 DU TERRITOIRE, CETTE MISE EN TOURISME DU PATRIMOINE NATUREL EST DÉSORMAIS ASSURÉE PAR LA CRÉATION, EN 2021, DE LA COLLECTION «UN GRAND VERT D'ARMAGNAC» !

*La terre natale
de l'Armagnac
et de d'Artagnan*



URBANISME

2020 ET 2021, ANNÉES DE L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ ET DE LA PRÉPARATION A LA DÉMATÉRIALISATION

Afin de permettre une vision d'amont en aval du domaine de l'urbanisme, le PETR du Pays d'Armagnac met en oeuvre, depuis le 1er janvier 2017, un service « ADS & Urbanisme » qui exerce les trois missions suivantes :

1 APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Service commun instruisant les actes d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes.

2 DOCUMENTS D'URBANISME

Appui, conseil et assistance dans l'élaboration, la révision et la modification des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

3 URBANISME OPÉRATIONNEL

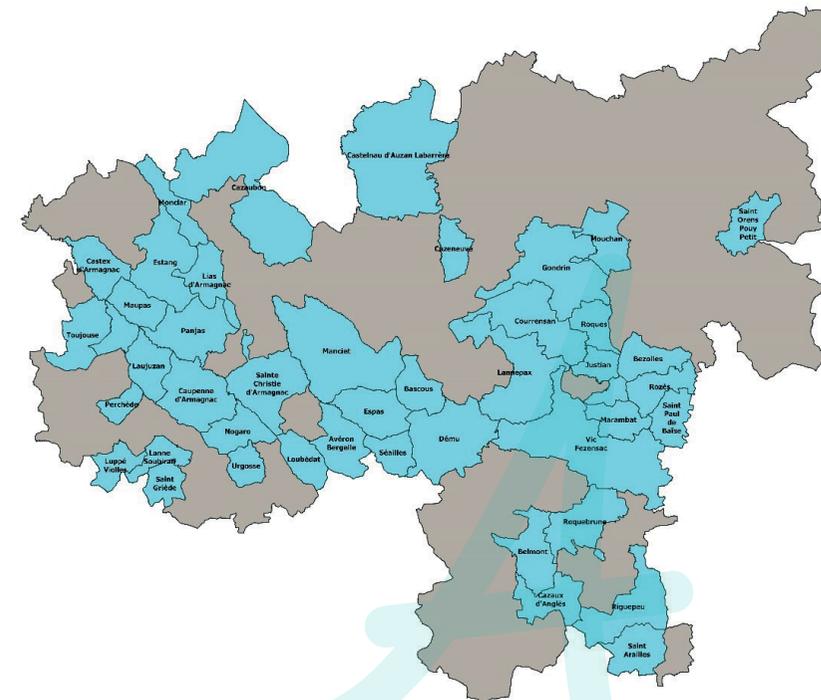
Accompagnement des communes dans des projets d'urbanisme opérationnel : création de lotissements, mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP), choix d'un taux de taxe d'aménagement (TA), instauration d'un droit de préemption urbain...

FOCUS

DÉMATÉRIALISATION ADS

A PARTIR DU 1ER JANVIER 2022 TOUTES LES COMMUNES ONT L'OBLIGATION DE METTRE EN PLACE LA SAISIE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (SVE) DES AUTORISATIONS D'URBANISME. IL S'AGIT AINSI D'OFFRIR LA POSSIBILITÉ AU DEMANDEUR DE DÉPOSER SA DEMANDE D'URBANISME SUR INTERNET, VIA UN GUICHET UNIQUE EN LIEN AVEC NOTRE LOGICIEL. TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2021 LE SERVICE ADS A PRÉPARÉ CETTE TRANSITION, À TRAVERS UNE MISE À JOUR INFORMATIQUE MAIS ÉGALEMENT UNE FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX AFIN DE POUVOIR RÉPONDRE AUX INTERROGATIONS DES PÉTITIONNAIRES.

A CETTE MÊME DATE BUTOIR, LES COMMUNES DE PLUS DE 3500 HABITANTS DEVRONT ÉGALEMENT BASCULER VERS L'INSTRUCTION DÉMATÉRIALISÉE DES AUTORISATIONS D'URBANISME. IL S'AGIT ICI DE TRAVAILLER SUR DES DOSSIERS NUMÉRISÉS ET DE CONSULTER LES DIVERS SERVICES ET CONCESSIONNAIRES VIA UNE PLATEFORME EN LIGNE « PLAT'AU ». PARMI NOS COMMUNES ADHÉRENTES, SEULE LA COMMUNE DE VIC-FEZENSAC EST CONCERNÉE PAR CETTE OBLIGATION. LE SERVICE ADS A AINSI MIS EN PLACE, EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNE, DE NOUVELLES PRATIQUES DE TRAVAIL ET UNE FORMATION INTERNE DES AGENTS. CETTE OBLIGATION, VOUÉE À S'ÉTENDRE À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, SERA PROGRESSIVEMENT DÉPLOYÉE SUR TOUTES LES COMMUNES DU SERVICE ADS.

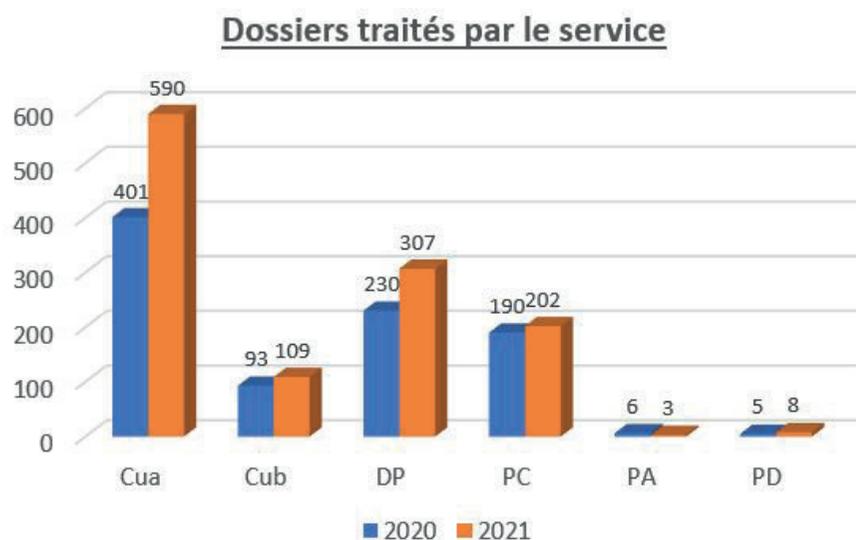


Communes adhérentes au service ADS en 2021 :

Avéron-Bergelle ; Bascous ; Belmont ; Bezolles ; Castelnaud d'Auzan-Labarrère ; Castex d'Armagnac ; Caupenne d'Armagnac ; Cazaubon / Barbotan-les-Thermes ; Cazaux d'Angles ; Cazeneuve ; Courrensan ; Dému ; Espas ; Estang ; Gondrin ; Justian ; Lannepax ; Lanne-Soubiran ; Laujuzan ; Lias d'Armagnac ; Loubedat ; Luppe-Violles ; Manciet ; Marambat ; Maupas ; Monclar ; Monlezun d'Armagnac ; Mouchan ; Nogaro ; Panjas ; Perchède ; Riguepeu ; Roquebrune ; Roques ; Rozès ; Saint-Arailles ; Sainte-Christie d'Armagnac ; Saint-Griède ; Saint-Orens-Pouy-Petit ; Saint-Paul-de-Baïse ; Séailles ; Toujouse ; Urgosse ; Vic-Fezensac.

BILAN DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le service Application du Droit des Sols (ADS) du Pays d'Armagnac a pour mission d'instruire l'ensemble des autorisations d'urbanisme. En plus d'assurer la procédure d'instruction, l'équipe se tient également à la disposition des porteurs de projet sur rendez-vous en mairie, ou par téléphone.



Les chiffres pour l'année 2021 ont été arrêtés au 30/11/2021 et extrapolés jusqu'au 31/12/2021.

Perspectives 2022

- Nous veillerons à maintenir la qualité du service, alliant rapidité des délais et sécurité juridique.
- En 2022 nous aurons le plaisir d'accueillir la commune de Lupiac, dès l'approbation de son PLU, dont nous accompagnons la rédaction ;
- L'objectif de cette année sera également d'assurer une bonne mise en route de la dématérialisation ADS et de la déployer progressivement au sein de notre service pour les communes qui le souhaitent.

QUELLES SONT LES AUTORISATIONS D'URBANISME TRAITÉES PAR LE SERVICE ADS ?

LES PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS D'AMÉNAGER, DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX, DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE DIVISION PARCELLAIRE, PERMIS DE DÉMOLIR, CERTIFICATS D'URBANISME...

CHIFFRES & DATES CLÉS DE L'ADS EN 2020 & 2021

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE DE **3 ETP**
(ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN)

44 COMMUNES ADHÉRENTES
AU SERVICE ADS DU PAYS
D'ARMAGNAC

925 DOSSIERS INSTRUITS EN
2020 SOIT 479,6 EPC
1219 DOSSIERS AU 30/11/2021
SOIT 588,5 EPC

FORMATION DES SECRÉAIRES
DE MAIRIE LE 5 OCTOBRE 2021
AUX MISSIONS LIÉES À L'URBANISME

1 RÉUNION DU RÉSEAU
«ADS ARMAGNAC»
SUR LA DÉMATÉRIALISATION
LE 7 DÉCEMBRE 2021

UN MAINTIEN DU COÛT
DE 330 EUROS
PAR ÉQUIVALENT
PERMIS DE CONSTRUIRE
(EPC)



CLIMAT & ENVIRONNEMENT

TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE EN PAYS D'ARMAGNAC : CHANTIERS OUVERTS

Une nouvelle mission pour le PETR et de nouvelles actions pour un territoire en transition.

La refonte des plans-climat intercommunaux : vers des documents sur mesure

Le choix a été fait de reprendre en interne la démarche des plans-climat afin de créer une véritable feuille de route opérationnelle pour les communautés de communes. Ce travail de refonte des documents vise à adapter le principe formel des PCAET – auquel aucune intercommunalité membre n'est soumise – aux besoins pratiques des communautés de communes. Nous portons une attention toute particulière à la méthode d'élaboration de ces plans-climat : en fédérant les acteurs des 4 communautés de communes, nous cherchons à construire un travail véritablement coopératif.

In fine, l'objectif est d'établir un plan d'action construit et approprié par les élus pour impulser la transition énergétique sur le territoire et mettre en œuvre les conditions de la lutte contre le changement climatique.

Le schéma directeur des mobilités actives

Début 2020, le PETR était retenu par l'Ademe pour réaliser un document de planification visant à développer les mobilités actives, c'est-à-dire la marche et le vélo, dans les usages du quotidien.

Le bureau d'études Immergis a été recruté pour réaliser cette étude. En plus des 7 bourgs-centres, 7 autres communes se sont portées volontaires pour étudier les possibilités de déploiement des infrastructures et des services nécessaires.

Un travail d'enquête a été mené auprès de la population et 6 ateliers participatifs sectorisés ont été animés afin de définir les priorités de chaque maître d'ouvrage potentiel.

Perspectives 2022

- Poursuite des actions d'animation et de mobilisation
- Ecriture et validation des plans - climat
- Validation du Schéma directeur des mobilités actives et mise en œuvre des plans d'action

FOCUS

ADHÉSION AU RÉSEAU NATIONAL TEPOS DU CLER

CE RÉSEAU RASSEMBLE DES TERRITOIRES SOUHAITANT ABORDER LA QUESTION DE L'ÉNERGIE DANS UNE APPROCHE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL, À LA FOIS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE.

LE PAYS D'ARMAGNAC A ADHÉRÉ EN 2021 ET A PARTICIPÉ AUX RENCONTRES NATIONALES.

Un programme de formation et de sensibilisation des élus sur la transition écologique

Lauréat de l'appel à projet de l'Ademe « Mobilusacteurs », le PETR a proposé un programme d'événements destinés à mobiliser les élus sur les questions liées aux « Transitions ». Ainsi ont été créés en toute convivialité, le lieu et le temps du débat de fond.

Le vif intérêt exprimé par les participants révèle un besoin en ce sens, ainsi que de fortes attentes pour passer à l'action. Le Pays d'Armagnac apparaît sur ces sujets comme force de rassemblement, de proposition et d'impulsion.



Conférence itinérante à Perchède, juillet 2021.

FÉVRIER 2021

SESSIONS DE FORMATION
POUR LES COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES

JUILLET 2021

CONFÉRENCE ITINÉRANTE
« PROJETER LA
TRANSITION AVEC ET DANS
LE PAYSAGE »

JUILLET 2021

CONFÉRENCE ITINÉRANTE L'ARBRE,
LA PLANTE ET LA TRANSITION :
POUR UNE ÉCONOMIE « SOLAIRE »
DU TERRITOIRE

SEPTEMBRE 2021

PROJECTION-DÉBAT DU FILM
« DEMAIN »

SEPTEMBRE 2021

PARTENARIAT AVEC LE CINÉMA DE
CONDOM POUR LA SEMAINE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

BIODIVERSITÉ : DEUX NOUVEAUX PROJETS FÉDÉRATEURS POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL



Dans le cadre du Contrat de Transition Écologique, le Pays d'Armagnac développe sa stratégie de valorisation de son patrimoine naturel en associant les acteurs locaux, notamment les opérateurs agro-touristiques, et en lien avec les 4 sites Natura 2000 présents sur le territoire.

- **Lancement de l'opération « Un grand vert d'Armagnac »**

Le Comité Syndical du Pays d'Armagnac a sélectionné 20 sites emblématiques du patrimoine naturel en partenariat les Communautés de Communes et les communes concernées. Des aires pédagogiques sont aménagées pour présenter la richesse de la biodiversité et les écosystèmes des étangs, des rivières, des forêts alluviales, des prairies. La collection sera amenée à s'agrandir pour satisfaire la curiosité des visiteurs mais également des habitants du territoire, petits et grands.



- **Des formations à la connaissance des sites Natura 2000**

Le Pays d'Armagnac organise des sessions de formation sur chacun des 4 sites Natura 2000. Sont invités à participer les agriculteurs, les élus mais également les prestataires touristiques œuvrant sur le territoire. La formation, réalisée par l'ADASEA du Gers, a pour objectif de mieux appréhender la biodiversité et d'en tirer parti pour une meilleure valorisation du patrimoine naturel dans l'offre touristique locale.



FOCUS

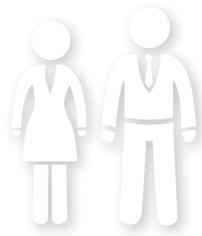
LE PAYS D'ARMAGNAC GÈRE 2 SITES NATURA 2000

LE PETR ASSURE LA GESTION DU SITE NATURA 2000 DES ÉTANGS D'ARMAGNAC AINSI QUE CELLE DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU MIDOU ET DU LUDON SOIT PLUS DE 9 200 HA DE ZONES NATURELLES REMARQUABLES. POUR CE FAIRE, IL S'ATTACHE LES SERVICES D'OPÉRATEURS QUI GÈRENT LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER : ADASEA DU GERS, CPIE DES PAYS GERMOIS, CRPF, LANDES NATURE.

CET ENGAGEMENT DU PETR RÉSULTE DE LA VOLONTÉ DES ÉLUS DE PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT COMME UN MARQUEUR DE L'IDENTITÉ DE L'ARMAGNAC, FAISANT ÉCHO AUX ENJEUX DU XXI SIÈCLE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Perspectives 2022

- Lancer les marchés publics en vue de renouveler l'attribution des missions d'animation des 2 sites Natura 2000 gérés par le PETR
- Faire du patrimoine naturel un élément de l'offre touristique « Nature » du Pays d'Armagnac
- Poursuivre les efforts de valorisation, notamment en prolongeant le dispositif de formation des acteurs des sites Natura 2000
- Développer les actions communes et la coordination entre les 4 sites Natura 2000 de l'Armagnac



LES FEMMES & LES HOMMES DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC

ÉLUS COMMUNAUTAIRES (titulaires en 2020)



Communauté de Communes du Bas-Armagnac

Vincent GOUANELLE (3^{ème} VP du PETR)
Jean DUCLAVÉ, Bernard HAMEL, Lionel DESJARDINS



Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

Barbara NETO (4^{ème} VP du PETR)
Véronique THIEUX-LOUIT, Robert CAMAZZOLA, Isabelle CAILLAVET



Communauté de Communes du Grand Armagnac

Philippe BEYRIES (2nd VP du PETR)
Michel GABAS (Président du PETR), Isabelle TINTANÉ, Didier DUPRONT,
Marie-Claude MAURAS, Franck BARSACQ



Communauté de Communes de la Ténarèze

Maurice BOISON
Christian TOUHE-RUMEAU (1^{er} VP du PETR), Frédérique BROSSARD, Nicolas
MELIET, Martine LABORDE, Patrick DUBOS, Patricia ESPERON





*Nouvelles collaboratrices
et nouveaux collaborateurs*

■ CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (2021)

Tourisme

OT de Nogaro et du Bas-Armagnac : M^{me} HEBERT
OT de la Ténarèze : M^{me} FRANCESCHIN et M^{me} BUSNEL
OT d'Artagnan en Fezensac : M. VUILLEMIN et M. DUPEYRON
OTT du Grand Armagnac : M. ECHAVIDRE et M. MARIBON-FERRET

Culture

Chemins d'Art en Armagnac : M^{me} LARRIEU
Association Patrimoine et Tourisme en Gascogne : M^{me} FORT

Économie

Chambre d'Agriculture du Gers : M. LALANNE et M. SAINT-MARTIN
Chambre de Commerce et d'Industrie : M. DELORD et M. LEBBE
Association des 5 Filières viticoles : M. DRIEUX

Services & Santé

Fédération départementale des ADMR : M^{me} CAZENAVE
Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vic-Fezensac : M. ZADRO
Professionnels de Santé du Bas-Armagnac : M. GARET

Environnement

CAUE du Gers : M. SIRVEN
Fédération Départementale des Chasseurs : M. FLORIO
ADASEA du Gers : M. DIDIER

■ ÉQUIPE

Directeur, Philippe DUDEZ

direction@pays-armagnac.fr - 05 62 08 26 57

Responsable des programmes, Eric GAILLARD

programmes@pays-armagnac.fr - 05 62 08 11 36

Responsable Tourisme & Culture, Matthieu DINGUIDARD

tourisme@pays-armagnac.fr - 05 62 08 70 78

Chargée de mission transition énergétique & mobilité,

Sabrina MEUNIER - energie@pays-armagnac.fr - 06 07 87 46 57

Chargé de mission PAT, Hugo DEREYMEZ

projet-alimentaire@pays-armagnac.fr - 07 85 75 21 69

Chargée de gestion, Elisabeth DUFFAU

gestion@pays-armagnac.fr - 05 62 08 18 86

Coordinatrice du service ADS, Emilie BERNAD

urbanisme@pays-armagnac.fr - 05 62 08 38 02

Instructrice ADS, Alexandra GIROUX

ads@pays-armagnac.fr

Instructrice ADS, Clémence BOUDÉ

ads@pays-armagnac.fr

WWW.PAYS-ARMAGNAC.FR

ET POUR NOUS ECRIRE, UNE SEULE ADRESSE :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac
BP 3 - 32800 EAUZE



www.pays-armagnac.fr

Publié par le PETR du Pays d'Armagnac – DECEMBRE 2021
Rédaction : Équipe du Pays – Mise en page : STUDIO-NP communication
Crédits photographiques : Pays d'Armagnac, collection tourisme gers Pays d'Armagnac, Michel Carossio